

**N°18-09-113**

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de V. CHARLEMAGNE), Président, suite à la convocation en date du 14 septembre 2018.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. (reçoit pouvoir de P. POULAIN) ; DE JONGHE N. ; FOURNIER A. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de G.A. FRANQUE) ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de J.C. COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; D. EVRARD ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames POULAIN P. (donne pouvoir à H. CARVALHO) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)  
Messieurs DUWAT A. ; FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; SAGNIER F. (donne pouvoir à A. FOURNIER) ; CHARLEMAGNE V. (donne pouvoir à C. LEROY) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; TELLIER C.

**Absents :**

Messieurs MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. ; GALLET J.M.

Monsieur Jean-Luc HOCHART est élu secrétaire.

**OBJET : FDE – ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

**Rapporteur : Christian LEROY**

Vu le code des marchés publics aujourd'hui abrogé et notamment son article 9 et l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016 et notamment son article 26,

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 2224-31 et suivants,

Vu les statuts de la FDE62, et notamment ses articles 2 et 2-3,

Vu la délibération n° 2012-53 du 1<sup>er</sup> décembre 2012 du conseil d'administration de la FDE62 autorisant la constitution de la centrale d'achat et l'élaboration d'un modèle de convention d'adhésion à soumettre aux communes,

Vu la délibération n° 2017-112 du conseil d'administration de la FDE62 décidant que la centrale d'achat de la FDE62 est désormais habilitée à intervenir pour toute commande de prestations dans les domaines suivants :

- Actions tendant à maîtriser la demande énergétique, notamment des diagnostics et études en matière de dépenses en électricité et en gaz,

- Géoréférencement des réseaux d'éclairage public

Vu cette même délibération décidant d'habiliter la centrale d'achat de la FDE62 à assurer des activités d'achat auxiliaires au profit de ses adhérents,

Vu le modèle de convention d'adhésion proposé par la FDE62 à ses adhérents,

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes du Pays de Lumbres de conclure une convention d'adhésion avec la FDE62 pour bénéficier des activités de la centrale d'achat de la FDE62,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres à la centrale d'achat de la FDE62

- **APPROUVE** les termes du modèle de convention d'adhésion à la centrale d'achat de la FDE62

- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'adhésion de la CCPL à la centrale d'achat de la FDE62 et notamment à signer avec la centrale d'achat de la FDE62 une convention d'adhésion conforme au modèle approuvé par le conseil d'administration

- **AUTORISE** le Président à prendre toute mesure relative à l'exécution des marchés publics ou accords-cadres conclus, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, par la centrale d'achat de la FDE62.

Pour extrait conforme.

Le Président,

